



Tribunal des prud'hommes audience reportée

Par **Kaly**, le **12/04/2010** à **16:51**

Bonjour,

Voilà j'ai saisi le Tribunal des Prud'hommes, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, la Conciliation a eu lieu au mois de janvier. La Mise en État vient d'avoir lieu, mais la date de l'audience devant le Bureau de Jugement vient d'être reportée de 6mois.

Pourriez-vous me dire combien de fois le défendeur a-t-il le droit de reporter cette audience ? Cela fait déjà 1 an que j'ai perdu mon travail, comment pourrai-je calculer le préjudice moral subit depuis le 1er mars 2009 (date ou j'ai perdu mon emploi), doit-il se calculer par jour ou par mois et surtout comment.

Je vous remercie par avance pour vos réponses. Je suis désespérée de devoir attendre et encore attendre le jugement.

Merci

Par **Cornil**, le **14/04/2010** à **23:54**

Bonsoir "Kaly"

Ce n'est pas le défendeur qui peut reporter une audience, ce sont les juges qui décident. Bien souvent au bout de 2 ou trois reports demandés par le défendeur, ceux-ci s'énervent et fixent autoritairement l'audience...

Ce n'est pas encore des délais "anormaux", on compte fréquemment un an à 18 mois pour une instance prud'homale...

Et après, il y a l'appel (au moins autant)!

Désolé, mais il te faudra prendre sur toi et t'armer de patience. Suis bien ton avocat pour qu'il ne prête pas le flan à des demandes de report du défendeur (transmissions tardives, etc.)

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)